

Création d'un atelier de production de pleurotes en bio

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir mettre en place un atelier de production de pleurotes en bio

CONTENU

- Généralités sur la vie des champignons : grandes familles, reproduction, stades d'évolution...
- Présentation du pleurote : souches, méthodes de production...
- Fabrication du substrat et apports nutritionnels
- La pasteurisation : gestion des bactéries, méthodes
- Préparation du matériel d'ensemencement et hygiène
- Préparation du mycélium
- Façonnage, identification des sacs
- Phase d'incubation : normes, bâtiments, équipement, indicateurs
- Fructification : normes, aménagements et équipements, conditions du milieu, problèmes rencontrés
- Cueillette, rendement, stockage et vente
- Temps de travail, investissements et résultat de l'atelier
- Mention bio, santé et recyclage des pains de substrats

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques en salle illustrés par des exemples concrets
Supports photos, vidéos
Echanges entre participants et intervenant

Moyens matériels :

Paperboard, vidéoprojecteur
Pas de matériel spécifique nécessaire

INFOS PRATIQUES

Lieu : secteur Carros

Date : mardi 06 & mercredi 07 février 2024

Durée : 14 heures

Horaires : 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenant : Christophe BOURNOVILLE

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarifs : Prise en charge à 100% par les fonds VIVEA 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes. 280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 02/02/2024.
- **Inscription via le formulaire** [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services (CGS) à lire** [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum de 15.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**